

Rapport pour les déclarants aux États-Unis

Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

au 31 décembre 2018



1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS REVENU COURT TERME (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRIE OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE A)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067804	98-6067804	98-6067760	98-6067760	98-6087846
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles:	Date de paiement	17/12/2018	17/12/2018	17/12/2018	17/12/2018
	Montant par part	0,0011	0,0064	0,0228	0,0295
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE D)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS OPPORTUNITÉS (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS IBRIX OBLIGATIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE A)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6087846	98-6087846	98-6067696	98-6067696	98-6071762
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	17/12/2018	17/12/2018	18/12/2018	31/12/2018
	Montant par part	0,0477	0,0161	0,0121	0,0076
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS IBRIX OBLIGATIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS IBRIX OBLIGATIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE F)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÈRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE D)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6071762	98-6071762	98-6087847	98-6087847	98-6087847
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018	31/12/2018
	Montant par part	0,0258	0,0184	0,0900	0,0387
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS SOCIÉTÉRE OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES (PARTS DE CATÉGORIE F)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES DE SOCIÉTÉS (PARTS DE CATÉGORIE D)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (PARTS DE CATÉGORIE A)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6087847	98-6071756	98-6071756	98-6071756	98-6071758
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	31/12/2018	17/12/2018	17/12/2018	17/12/2018
	Montant par part	0,0397	0,0737	0,0666	0,0410
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (PARTS DE CATÉGORIE C)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (PARTS DE CATÉGORIE D)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS MONDIALES TACTIQUE (PARTS DE CATÉGORIE F)	FONDS DESJARDINS OBLIGATIONS DES MARCHÉS ÉMERGENTS (PARTS DE CATÉGORIE A)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (PARTS DE CATÉGORIE T)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6071758	98-6071758	98-6071758	98-6071767	98-6067800
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	17/12/2018	17/12/2018	17/12/2018	18/12/2018
	Montant par part	0,1679	0,0785	0,0702	0,0163
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ QUÉBEC (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS REVENU DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067800	98-6067800	98-6067669	98-6067669	98-6067669
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018
	Montant par part	0,6480	0,6720	0,3880	0,3715
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE (PARTS DE CATÉGORIE T6)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE (PARTS DE CATÉGORIE R6)	FONDS DESJARDINS ÉQUILIBRÉ MONDIAL DE REVENU STRATÉGIQUE (PARTS DE CATÉGORIE S6)	FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084297	98-6084297	98-6084297	98-6067669	98-6067669
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	17/12/2018	17/12/2018	18/12/2018	18/12/2018
	Montant par part	0,2729	0,1567	0,0132	0,5282
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS CROISSANCE DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES DE REVENU (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS (PARTS DE CATÉGORIE T)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067669	98-6084353	98-6084353	98-6084353	98-6084301
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018
	Montant par part	0,6369	0,4676	0,4364	0,3138
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS IBRIX ACTIONS CANADIENNES À DIVIDENDES ÉLEVÉS (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS CANADIENNES (PARTS DE CATÉGORIE S)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084301	98-6084301	98-6084354	98-6084354	98-6084354
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	17/12/2018	17/12/2018
	Montant par part	0,6632	0,5736	0,6855	0,6805
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS ACTIONS CANADIENNES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067627	98-6067627	98-6067627	98-6067743	98-6067743
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018
	Montant par part	0,4072	0,6310	0,5125	0,3208
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS MONDIAL DE DIVIDENDES (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES VALEUR (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067743	98-6067732	98-6067732	98-6067732	98-6091287
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018	18/12/2018
	Montant par part	0,5384	0,5869	0,4762	0,4587
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE T)	FONDS DESJARDINS IBRIX FOCUS ACTIONS MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE R)	FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE R)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6091287	98-6091287	98-6084134	98-6084134	98-6084270
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	17/12/2018	17/12/2018
	Montant par part	0,1320	0,0960	0,7496	0,1304
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE S)	FONDS DESJARDINS INFRASTRUCTURES MONDIALES (PARTS DE CATÉGORIE T)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU PRUDENT (PARTS DE CATÉGORIE S4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6084270	98-6084270	98-6077118	98-6077118	98-6077118
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	18/12/2018	18/12/2018	27/12/2018	27/12/2018
	Montant par part	0,3682	0,4583	0,1881	0,1531
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE S4)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (PARTS DE CATÉGORIE R5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077171	98-6077171	98-6077171	98-6077173	98-6077173
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	27/12/2018	27/12/2018	27/12/2018	27/12/2018
	Montant par part	0,1170	0,0874	0,0065	0,1409
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU MODÉRÉ (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (PARTS DE CATÉGORIE T6)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE DIAPASON REVENU DIVERSIFIÉ (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077173	98-6077172	98-6077172	98-6077172	98-6077127
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	27/12/2018	27/12/2018	27/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,0300	0,1609	0,0063	0,0474
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077127	98-6077127
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,5060	0,5170	0,3630	0,3630
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE P4)	PORTEFEUILLE CHORUS II CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE P6)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077127	98-6077127	98-6077175	98-6077175	98-6077175
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,1650	0,2500	0,2337	0,3314
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S4)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE P4)	PORTEFEUILLE CHORUS II MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE P6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175	98-6077175
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,3630	0,3300	0,3740	0,1650
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R7)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S7)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE R5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6067427
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,5940	0,5940	0,6160	0,4510
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE P5)	PORTEFEUILLE CHORUS II ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (PARTS DE CATÉGORIE P7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE R7)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067427	98-6067427	98-6067427	98-6094128	98-6094128
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,4620	0,2085	0,2915	0,6050
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE S7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE R5)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE S5)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE P5)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6094128	98-6094128	98-6094128	98-6094128	98-6094128
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,6380	0,4620	0,4620	0,4730
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE (PARTS DE CATÉGORIE P7)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (PARTS DE CATÉGORIE T8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (PARTS DE CATÉGORIE R8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (PARTS DE CATÉGORIE S8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITIEUX (PARTS DE CATÉGORIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6094128	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067541
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,2332	0,6930	0,6930	0,7150
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITEUX (PARTS DE CATÉGORIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITEUX (PARTS DE CATÉGORIE S6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITEUX (PARTS DE CATÉGORIE P6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE AMBITEUX (PARTS DE CATÉGORIE P8)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067541	98-6067550
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripateur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,5500	0,5720	0,2500	0,3335
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE T8)		PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE R8)		PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE S8)		PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE R6)		PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE S6)	
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067550		98-6067550		98-6067550		98-6067550		98-6067550	
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard		Jean-François Girard		Jean-François Girard		Jean-François Girard		Jean-François Girard	
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100		514-286-3100		514-286-3100		514-286-3100		514-286-3100	
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca		jean-francois.girard@dsf.ca		jean-francois.girard@dsf.ca		jean-francois.girard@dsf.ca		jean-francois.girard@dsf.ca	
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins		1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins		1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins		1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins		1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4		Montréal (Québec) H5B 1E4		Montréal (Québec) H5B 1E4		Montréal (Québec) H5B 1E4		Montréal (Québec) H5B 1E4	
8. Date de l'action	Voir ligne 15		Voir ligne 15		Voir ligne 15		Voir ligne 15		Voir ligne 15	
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société		Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société		Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société		Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société		Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	
10. Numéro CUSIP	s.o.		s.o.		s.o.		s.o.		s.o.	
11. Numéro de série	s.o.		s.o.		s.o.		s.o.		s.o.	
12. Symbole au téléscripateur	s.o.		s.o.		s.o.		s.o.		s.o.	
13. Numéro de compte	s.o.		s.o.		s.o.		s.o.		s.o.	
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.		Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.		Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.		Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.		Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,7040	0,7040	0,7370	0,5610	0,5830				
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).		Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).		Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).		Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).		Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)		IRC 301§(c)(2)		IRC 301§(c)(2)		IRC 301§(c)(2)		IRC 301§(c)(2)	
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non		Non		Non		Non		Non	
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.		Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.		Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.		Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.		Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE P6)	PORTEFEUILLE CHORUS II CROISSANCE MAXIMALE (PARTS DE CATÉGORIE P8)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE R4)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE T4)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE CONSERVATEUR (PARTS DE CATÉGORIE Z4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067550	98-6067550	98-6080787	98-6080787	98-6080787
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,2500	0,3335	0,0498	0,0807
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE R5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE T5)	PORTEFEUILLE SOCIÉTÈRE ÉQUILIBRÉ (PARTS DE CATÉGORIE Z5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6080768	98-6080768	98-6080768	98-6067497	98-6067497
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,0577	0,0760	0,0990	0,1463
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R4)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CONSERVATEUR À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T4)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R4)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067497	98-6067497	98-6067477	98-6067477	98-6067477
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfiques et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfiques et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfiques et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfiques et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfiques et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripteur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfiques courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,1076	0,1940	0,1529	0,1934
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfiques et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfiques et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfiques réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ MODÉRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ ÉQUILIBRÉ À FAIBLE VOLATILITÉ (ACTIONS DE SÉRIE R7)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067477	98-1064930	98-1064930	98-1064930	98-1064930
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,1978	0,2125	0,2573	0,1682
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE T5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE T7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE R5)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE R7)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE (ACTIONS DE SÉRIE T6)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067501	98-6067501	98-6067501	98-6067501	98-1065831
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,3045	0,3488	0,2333	0,3344
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

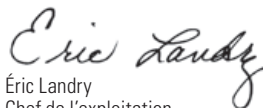
Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE AMBITIEUX (ACTIONS DE SÉRIE T8)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE AMBITIEUX (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE AMBITIEUX (ACTIONS DE SÉRIE R8)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE T6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE T8)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-1065831	98-1065831	98-1065831	98-6067510	98-6067510
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca	jean-francois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018	21/12/2018
	Montant par part	0,4006	0,2790	0,3762	0,3766
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non	Non	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Rapport pour les déclarants aux États-Unis Formulaire 8937 de l'Internal Revenue Service (IRS)

1. Nom de l'émetteur	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE R6)	PORTEFEUILLE CHORUS II EN CATÉGORIE DE SOCIÉTÉ CROISSANCE MAXIMALE (ACTIONS DE SÉRIE R8)
2. Numéro d'identité d'employeur de l'émetteur (EIN)	98-6067510	98-6067510
3. Nom de la personne à contacter pour plus de renseignements	Jean-François Girard	Jean-François Girard
4. Numéro de téléphone de la personne à contacter	514-286-3100	514-286-3100
5. Adresse électronique de la personne à contacter	jean-françois.girard@dsf.ca	jean-françois.girard@dsf.ca
6. Numéro et rue de la personne à contacter	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins	1, Complexe Desjardins, C.P. 34, succ. Desjardins
7. Ville, province, code postal, de la personne à contacter	Montréal (Québec) H5B 1E4	Montréal (Québec) H5B 1E4
8. Date de l'action	Voir ligne 15	Voir ligne 15
9. Classification et description	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société	Distributions excédant les bénéfices et les profits de la société
10. Numéro CUSIP	s.o.	s.o.
11. Numéro de série	s.o.	s.o.
12. Symbole au téléscripneur	s.o.	s.o.
13. Numéro de compte	s.o.	s.o.
14. Expliquer les mesures organisationnelles	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.	Le contribuable a versé des distributions (espèces ou réinvestissement) à ses actionnaires excédant ses profits et bénéfices courants et accumulés. Voir la partie II, ligne 15, pour le montant de ces distributions par part.
15. Expliquer l'effet quantitatif des mesures organisationnelles :	Date de paiement	21/12/2018
	Montant par part	0,2750
16. Décrire le changement effectué au prix de base et les données qui soutiennent le calcul	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).	Les bénéfices et profits du contribuable ont été estimés selon l'IRC §312 et les règlements applicables. Les montants distribués excédant les profits et bénéfices réduisent le prix de base des actions pour l'actionnaire (sans excéder celui-ci).
17. Préciser la(les) section(s) applicable(s) du code de l'IRS	IRC 301§(c)(2)	IRC 301§(c)(2)
18. Une perte qui en résulte peut-elle être reconnue ?	Non	Non
19. Préciser toute autre information nécessaire pour effectuer le rajustement	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.	Ces actions sont en vigueur lors de la date (des dates) de distributions identifiée(s) à la ligne 15.

Sous peine de parjure, je déclare avoir examiné le présent formulaire, y compris les annexes et déclarations qui l'accompagnent, et qu'au meilleur de mes connaissances, l'information fournie est véridique, exacte et complète. La déclaration du préparateur (autre que la personne responsable) est établie en fonction de toutes les informations connues par celui-ci.



Éric Landry
 Chef de l'exploitation,
 Desjardins Société de placement inc.
 Mouvement Desjardins
 En date du 31 décembre 2018

Vous pouvez obtenir, sur demande et sans frais, un exemplaire de ces documents et d'autres renseignements sur les Fonds Desjardins en vous adressant à votre représentant ou en composant le 514 286-3499, ou, sans frais, le 1 866 666-1280.